

Dangu

Commissaire
à l'Égalité

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION DE HAUTE-NORMANDIE

ARRÊTÉ - M.H. - 2005 - N° 2

portant inscription du nouveau château de Dangu à DANGU (Eure) sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

**Le Préfet de la région de Haute-Normandie,
Officier de la Légion d'honneur,**

Vu le code du patrimoine, livre VI , titres 1 et 2

Vu le décret n° 82-390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des Commissaires de la République de région ;

Vu le décret n° 84-1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;

Vu le décret n° 96-541 du 14 juin 1996 portant déconcentration de certaines procédures relatives aux monuments historiques ;

Vu le décret n° 99-78 du 5 février 1999 modifié relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites (C.R.P.S.) et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;

La Commission Régionale du Patrimoine et des Sites de la région de Haute-Normandie entendue en sa séance du 31 janvier 2002 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDERANT que le remontage en 1899 de l'ancien château de Montretout à Saint-Cloud, comme nouveau château de Dangu à DANGU (Eure), présente un intérêt architectural et historique suffisant pour en rendre désirable la préservation ;

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 - Est inscrit sur l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques l'ancien château de Montretout, ou « nouveau château » de Dangu à DANGU (Eure), les perspectives nord-sud et ouest l'accompagnant ainsi que les sols des parcelles n°62 et 70 sur lesquelles ils se situent, d'une contenance respective de 5a 60ca et 51ha 07a 25ca figurant au cadastre section AB ;

ARTICLE 2 - Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre chargé de la Culture, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

ARTICLE 3 - Il sera notifié au Préfet de département, au propriétaire et au Maire de la commune, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à ROUEN, le 22 FEV. 2005

Le Préfet

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a vertical line and a horizontal stroke at the bottom.

Daniel CADOUX

Département :
EURE

Commune :
DANGU

Château de Dangu

Section : AB
Feuille : 000 AB 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/5000

Date d'édition : 18/10/2017
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2016 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
LES ANDELYS
8 RUE SELLENICK 27705
27705 LES ANDELYS
tél. 02 32 54 76 00 - fax 02 32 54 76 01
cdif.les-andelys@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

